Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles

6211-02-023

 À ma connaissance, il n'y a pas eu d'études sédimentologiques précédent la construction du quai no 1 (vers 1954) ni pour le quai no 2 en 1969 ni pour le bassin des remorqueurs 1973. Il y a eu l'étude de Bernatchez et al en 2008 mais qui s'est arrêté à la Pointe Uashat.

Depuis quelques années, j'observe un déficit sédimentaire causant une pente plus abrupte du littoral devant l'enrochement entre la marina et le Vieux-Quai de Sept-Îles ainsi qu'entre le Vieux-Quai et la chapelle de Uashat. La géomorphologue, Mme Julie Simard, présente à la première séance du BAPE, nous a précisé que la flèche sédimentaire de la pointe de Uashat continuait à augmenter à cause de l'apport de sédiments. L'étude de Bernatchez s'arrêtant à cet endroit n'a pu quant à elle nous démontrer l'apport sédimentaire du pourtour de la baie entre la rivière des Rapides et la rivière Hall. Cette étude a été réalisée 37 après la construction du bassin des remorqueurs.

S'il y avait eu une étude sédimentaire précédant la construction du bassin des remorqueurs, probablement que ce bassin n'aurait jamais été construit car, en fait, le bassin a allongé la Pointe-aux-Basques en rétrécissant le chenal de l'Est de plus de 70 mètre et provoquant une accumulation de sable au point de causer plus de dragage à cet endroit pour garder l'accès au bassin des remorqueurs que pour entretenir la façades des quais no 1 et no2 comme ils étaient avant.

Présentement, je pense que des terrains dans le canton Arnaud, entre la rivière des Rapides et la rivière Hall subissent de l'érosion des berges car ils sont privés de l'apport sédimentaire normal, au point d'avoir des contraintes à la construction résidentielle et limitant la jouissance d'une partie du terrain du citoyen. Des démarches ont été entreprises auprès du conseil municipal de Sept-Îles il y a quelques années afin qu'il y ait des recommandations faites au Port de Sept-Îles de limiter les brise-glaces durant l'hiver, la glace ayant un effet de protection pour le rivage pour les tempêtes de printemps, aussi bien pour la façade de Sept-Îles que le canton Arnaud.

Je pense que tous les projets de construction de quais, d'artificialisation des berges, de remblaiement ou autres devraient être soumis à une étude hydrosédimentologique rigoureuse et indépendante. Idéalement, l'infrastructure du bassin de remorqueurs n'ayant plus sa raison d'être devrait être démantelée afin de laisser libre cours à la sédimentation. Avec de meilleures méthodes de transbordement des boulettes et du concentré, les sédiments dragués au quai no 2 devraient être d'excellente qualité et pourraient servir à recharger les plages du secteur ouest.

Laurent Fortier

Résident du Canton Arnaud, Sept-Îles